



**DELEGATION DE FONCTION
DELEGATION DE SIGNATURE
A MME FLORENCE DAVIAU, 8EME VICE-PRESIDENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

ARRÊTÉ N° 2026/AG/17 en date du 4 mai 2026

NOUS, Président de Mayenne Communauté,

Vu les compétences de Mayenne Communauté et notamment l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2025 portant modification des statuts de Mayenne Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-9 qui prévoit que le Président peut, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Vice-Présidents,

Vu l'élection en date du 2 avril 2026, de Mme Florence Daviau, au poste de 8^{ème} Vice-Présidente.

Vu la délibération en date du 30 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire à M. le Président,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Monsieur le Président délègue à **Mme Florence Daviau, 8^{ème} Vice-Présidente**, sous sa surveillance et sa responsabilité, ses fonctions dans les domaines suivants : Culture et patrimoine.

Article 2 :

Dans les domaines énoncés ci-dessus, la délégation de fonction emporte délégation de signature.

Article 3 :

Mme Florence Daviau est également déléguée pour signer les pièces suivantes : délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés communautaires, certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Mayenne, le 4 mai 2026

Le Président,
Adrien MOTTAIS